



DÉCISION MUNICIPALE

**N° 013 / 2024
DU 25 MARS 2024**

DON DE MONSIEUR WILFRID GERMAIN – PLAN AQUARELLÉ DATANT DE 1875 REPRÉSENTANT LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE ET SES ALENTOURS ET LA DISPOSITION DES BARAQUES DES MARCHANDS FORAINS

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions notamment l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Vu l'arrêté N° 5 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que monsieur Wilfrid Germain souhaite faire don à la Ville de Laval d'un plan aquarellé datant de 1875 représentant la place de l'Hôtel de Ville et ses alentours et la disposition des baraques de marchands forains,

Que ce document présente un intérêt pour les archives municipales,

Que ce don n'est ni grevé de conditions ni de charges,

DÉCIDONS

Article 1er

La ville de Laval accepte le don de monsieur Wilfrid Germain d'un plan aquarellé datant de 1875 représentant la place de l'Hôtel de Ville et ses alentours et la disposition des baraques de marchands forains.

Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Signé : Sandrine Rebelo